

CET ACCORD LÀ, C'EST NON !

LE 5 MARS, TOUS ENSEMBLE CONTRE DE NOUVELLES RÉGRESSIONS ET POUR LE PROGRÈS SOCIAL

Un accord a été signé le 11 janvier dernier avec le MEDEF par des organisations syndicales représentant une minorité de salariés (CFDT, CFTC, CGC). Cet **Accord National Interprofessionnel (ANI)** constitue une régression sociale sans précédent pour les salariés du secteur privé.

UN ACCORD AU SEUL PROFIT DU PATRONAT

Nombre de ses dispositions le démontrent :

- ▶ il fait la part belle aux accords d'entreprises au détriment des accords de branches, des conventions collectives et du code du travail. Il fragilise ainsi les droits collectifs des salariés ;
- ▶ dans ce cadre, les accords dits de « maintien dans l'emploi » permettraient de licencier les salariés refusant de voir baisser leur salaire ; les accords dits de « mobilité interne » autoriseraient l'employeur à licencier le salarié pour motif personnel, si celui-ci refuse d'aller travailler à l'autre bout de la France ;
- ▶ le licenciement deviendrait une simple formalité ;
- ▶ les plans sociaux pourraient être accélérés, les moyens de recours des salariés étant réduits.

LES DÉPUTÉS NE DOIVENT PAS ÊTRE LES SCRIBES DU MEDEF

Cet accord de régression a reçu l'aval du Président de la République et du gouvernement qui entendent le transcrire tel quel dans un projet de loi soumis au parlement début mars.

A l'encontre du changement de politique pour lequel il a été élu, le pouvoir en place poursuit donc dans son choix de se soumettre aux injonctions des marchés financiers et du patronat.

Il appartient donc aux députés du peuple de ne pas se comporter comme de simples scribes du MEDEF et de se faire le relais des exigences des salariés. Et les attentes de ces derniers ne vont sûrement pas dans le sens de l'aggravation de la précarité, des bas salaires et de la régression de leurs droits et garanties.

La journée d'action du 5 mars à l'appel des organisations syndicales CGT et FO, auquel se sont joints FSU et Solidaires, répond à la nécessité de faire entendre fortement leur voix dans les débats parlementaires.

EN QUOI ÇA NOUS CONCERNE ?

Si cet accord concerne le secteur privé, il nous concerne tous et d'abord parce que nous avons souvent un ou plusieurs membres de nos familles qui travaillent dans le secteur privé ou qui « galèrent » pour trouver un véritable emploi.

Il nous concerne aussi car nous savons d'expérience que les reculs sociaux dans un secteur nourrissent toutes les tentatives de faire reculer les droits pour tous.

Montreuil, le 21 février 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

De ce point de vue, on ne saurait ignorer que cet accord intervient au moment même où le gouvernement amplifie sa politique d'austérité. Cela passe en particulier par une réduction drastique des moyens pour les instruments de solidarité sociale que sont les services publics et les personnels qui les font vivre au quotidien dans des conditions de plus en plus insupportables. Cela passe aussi par un nouveau gel du point d'indice qui conduit à la perte de 13% de leur salaire pour les fonctionnaires sur les dix dernières années.

Il convient également de mesurer que ces politiques auxquelles sont déjà soumis les travailleurs grecs et espagnols ne font la joie que des actionnaires et des affairistes pendant qu'elles génèrent l'appauvrissement du plus grand nombre.

La solidarité d'action de tous les salariés, actifs, retraités, privés d'emploi est donc d'intérêt général et de salubrité publique. Elle est légitime et plus que jamais nécessaire.

QU'EST CE QUI NOUS ARRIVE À LA DGFIP?

Ce qui nous arrive à la DGFIP relève bien de ces logiques d'austérité mortifères. Et ce n'est pas l'annonce de la fin d'une RGPP et de l'avènement de la MAP (modernisation de l'action publique), dont les fondements restent identiques, qui changent la donne.



Cette nouvelle sauce indigeste prend le nom de « démarche stratégique » à la DGFIP. Ses socles sont sans ambiguïté :

- ▶ poursuite et amplification des suppressions d'emplois,
- ▶ révision des plans de qualification à la baisse,
- ▶ diminution des crédits,
- ▶ simplifications et abandons de missions,
- ▶ réduction du réseau et restructurations,
- ▶ volonté d'enfermement du dialogue social dans la seule vision de la régression des moyens et des emplois, ce qui signifie concrètement que l'essentiel du dialogue social est renvoyé au seul niveau inter-ministériel et qu'aucune marge de négociation n'est ouverte par le Directeur général à la DGFIP.

Depuis novembre 2012 nous avons commencé à construire à la DGFIP un mouvement d'action unitaire autour de revendications qui sont autant d'alternatives de progrès pour notre service public, ses agents et les citoyens.

Nous avons donc toutes raisons de lier nos revendications à la lutte contre la transcription de l'accord indigne du 11 janvier dans la loi.

LE 5 MARS

**FAISONS ENTENDRE
TOUTES LES VOIX DU MONDE DU TRAVAIL !**

TOUS ENSEMBLE

**PARTICIPONS AUX RASSEMBLEMENTS ET
MANIFESTATIONS AU PLAN LOCAL ET
DÉPARTEMENTAL !**